

Profession

GRAPHISTE INDÉPENDANT

Julien Moya – Éric Delamarre

EYROLLES



Alain NONYME

Graphisme / Webdesign / Conseil en communication

**14 rue Marue
15000 MAVILLE**Siret : **012 345 678 910 00012** - NAF : **7021Z**
TVA : **FR33012345678**Tél : **01 23 45 67 89**
Fax : **01 23 45 67 92**
e-mail : **moi@monsie.com**
site : **www.monsie.com**

Maville, le 01/02/10

Votre facture
n°2010-023

référence : FAC_ClientX_2

Nom de l'entreprise clienteRue
Code postal

Détail de la prestation	
Poste 1	1 200,00 €
Poste 2	400,00 €
Poste 3	400,00 €
Détail exhaustif des livrables.	

Conditions de cession des droits d'utilisation	
Droits exclusifs de reproduction et de représentation cédés pour telles destinations, tels supports, tel territoire, telle durée.	Rémunération forfaitaire incluse dans le tarif global
TOTAL HT	2 000,00 €
TVA 19,6%	392,00 €

TOTAL TTC	2 392,00 €
------------------	-------------------

Conditions de paiement : 30% à la commande, solde sous 60 jours après livraison, par chèque ou virement.*Membre d'une Association Agréée. Le paiement des honoraires par chèques est accepté.***Conditions générales de vente**

1. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

2. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30^e jour suivant la date de facturation (C. Com art L. 441-6, al 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10% NONYME ». Le diffuseur est tenu de verser en sus une contribution de 1% du montant HT de la rémunération à la Maison des Artistes, 50 av. de Flandre, 75943 Paris Cedex 19. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

3. Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9) ne seront cédés au client pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession, à l'exception de tout autre, et ce dans les limites y figurant également. Il est rappelé que le droit moral d'une création (comportant en autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au droit de contrefaçon, il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Art L. 122-4 du CPI)

4. La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Alain NONYME tant que les factures émises par Alain NONYME ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Alain NONYME dans le cadre de la commande.

5. La livraison éventuelle des sources ou fichiers de travail relatifs à la présente commande ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'œuvre prévue dans les conditions de cession ou dans un avenant ultérieur.

6. Alain NONYME se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité d'Alain NONYME devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.

7. La société cliente assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par Alain NONYME, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à Alain NONYME dans le cadre de sa mission, et garantit Alain NONYME contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

*Exemple de facture complète pour un graphiste en profession libérale, avec TVA.***Coordonnées de l'émetteur**

En faisant preuve de beaucoup d'originalité, nous allons commencer par la partie supérieure, sachant qu'il n'y a aucune obligation pour que ces indications se trouvent en haut, certains les disposent en bas ou sur le côté.

Alain NONYME Graphiste free-lance	Tél : 01 23 45 67 89 Fax : 01 23 45 67 92 e-mail : moi@monsie.com site : www.monsie.com
14 rue Marue 15000 MAVILLE	
Siret : 012 345 678 910 00012 - NAF : 9003B MDA : N1234B - N° TVA : FR33012345678	

Coordonnées de l'émetteur en tête de facture. Ici, un auteur MDA soumis à la TVA.

Il est nécessaire de faire figurer un certain nombre d'informations sur chaque facture :

- nom, prénom, et adresse de l'activité ;
- numéro Siret ou Siren (fournis par votre CFE) ;
- code d'activité NAF (9003A ou 9003B pour les auteurs) ;
- numéro d'ordre MDA pour les auteurs ;
- numéro de TVA Intracommunautaire si vous êtes redevable de la TVA.

Adresse et déménagements

Attention, pour qu'un local – domicile ou autre – soit considéré comme votre adresse pro (et ainsi figurer sur vos factures et, éventuellement, être passé en frais), il doit être le lieu « officiel » de votre activité, c'est-à-dire celui indiqué sur votre P0 lors de la création de celle-ci. Si entre-temps votre activité déménage, n'oubliez pas de signaler sans tarder cette nouvelle adresse aux services fiscaux en remplissant le **formulaire P2 PL - Modification d'activité**. À cette occasion, vous conserverez votre Siren mais il vous sera attribué un nouveau Siret.

S'il me manque des numéros ?

Comme vu précédemment (voir page 49), vous pouvez commencer à deviser ou à facturer avant d'avoir obtenu vos numéros Siret et/ou MDA. Dans ce cas, indiquez « en cours d'attribution » (pour les auteurs, indiquez votre numéro de Sécu jusqu'à obtenir votre numéro MDA).

Le reste des informations ici présentées (intitulé de profession, téléphone, e-mail, site Web) sont optionnelles et libres, même s'il relève du bon sens de les afficher. Vous pouvez également faire figurer un logo ou une appellation commerciale pour rappel mais attention à ne pas laisser d'ambiguïté sur le nom officiel de l'émetteur (à savoir votre nom patronymique).

Références de la facture

À la suite viennent les mentions et numéros identifiant la facture.

Maville, le 01/02/10	
Votre facture n°2010-023	Nom de l'entreprise cliente
référence : FAC_ClientX_2	Rue Code postal

Date, numéro de factures et références du client.

La forme adoptée pour numéroter vos factures est libre, mais les numéros doivent se suivre sans possibilité de rajout. Si vous choisissez par exemple un format « année-numéro », vos factures devront être émises dans l'ordre « 2010-001, 2010-002, 2010-003... » sans trou.

Les factures doivent également être datées et normalement émises dès la fin du travail et sa livraison, en mentionnant les nom et adresse de la société cliente (vérifiez auprès de votre client l'adresse de facturation, parfois différente de celle des bureaux).

Il n'y a pas d'obligation légale de rappeler les références de facturation fournies par votre client. Toutefois, une bonne identification des factures en favorise le règlement, donc pas d'hésitation. D'autant que, dans certains cas, les clients ne vous paieront pas si ces références ne sont pas rappelées. Il s'agit en général :

- du numéro de bon de commande et de la date ;
- du numéro de dossier ou d'identification du projet ;
- du nom du responsable.

Descriptif de la prestation

Détail de la prestation	
Poste 1	1 200,00 €
Poste 2	400,00 €
Poste 3	400,00 €
Détail exhaustif des livrables.	

Détail de la prestation sur une facture de libéral.

La prestation vendue doit être assez détaillée pour ne laisser aucune ambiguïté. Dans l'idéal et comme sur le devis, essayez de séparer les postes (c'est-à-dire les différentes étapes identifiables du projet ou les refacturations de types variés), bien que ce ne soit pas obligatoire. Détaillez également les livrables convenus.

Pour les auteurs, intitulez cette section « Conception, réalisation et production d'œuvres graphiques originales ». L'objectif est de rappeler au diffuseur et à l'administration qu'on est bien là dans le cadre d'une création globale d'œuvre qui va générer des droits d'auteur.

N'oubliez pas que cette facture est un acte officiel de livraison et éventuellement de cession. Les informations qu'elle comporte serviront de références en cas de conflit avec ce dernier ; aussi bien commercialement que pénalement dans le cas d'une utilisation non prévue.

Indiquer les jours ?

Attention, si vous êtes auteur, et même si vous avez établi et négocié votre facture sur la base d'un tarif journalier, **n'indiquez pas** un nombre de jours travaillés sur votre facture. Votre vente risquerait d'être assimilée à une prestation de services en régie.

Si vous êtes libéral, vous êtes parfaitement libre.